

STAR aid

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

CATALOGUE DE FORMATION

**DOCUMENT UNIQUE
EVRP**

STAR-AID.FR

afnor
CERTIFICATION

Qualiopi 
processus certifié
 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Cette Certification Qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Action de Formation

Accompagnement à la mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le **Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels** (DUERP) a été créé par le Décret N° 2001-1016 du 5 novembre 2001, en application des articles L4121-1 à L4121-4 du Code du Travail.

L'élaboration et la mise à jour du DUERP s'imposent à tout employeur dont l'entreprise emploie au moins un salarié, quelle que soit sa taille. Il permet de transcrire les résultats de la démarche de prévention des risques professionnels pour les travailleurs de la structure et de la pérenniser. Il doit être mis à jour au minimum une fois par an et lors de tout changement de situation. Il doit également être revu après chaque accident du travail.

L'absence de DUERP, en cas de contrôle de l'Inspection du travail, peut être sanctionnée de 1 500 € d'amende et de 3 000 € en cas de récidive, en application de l'article R4741-1 du Code du Travail

Durée : 7.00 heures (1 jour)

Profils des stagiaires

- Dirigeant de TPE / PME ou représentant de la fonction RH
- Responsable QHSE, Référent Santé et Sécurité au Travail, Membres élus du CSE ou CSSCT
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap
- Référent Pédagogique & Handicap de l'Organisme : Guillaume CAZARRE - Tel : 0692 91 89 50 - Mail : g.cazarre@star-aid.fr

Prérequis : Aucun

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux de la prévention des risques
- Identifier les dangers et évaluer les risques associés
- S'initier à la rédaction et mise à jour du DUERP

Contenu de la formation

- Enjeux et finalité de la prévention des risques
 - La réglementation, la responsabilité civile et pénale, la réduction des accidents et maladies professionnels
- Qu'est-ce que le DUERP ?
 - Un outil recensant l'ensemble des risques professionnels de l'entreprise
 - Son utilité
- Méthode d'élaboration et de mise à jour en 3 points
 - Evaluation des risques professionnels (unité de travail, poste) par la méthode MAD (Mécanisme d'Apparition du Dommage)
 - Méthodologie de quotation du risque : Gravité, Fréquence, Maîtrise
 - Etablissement du plan de prévention par la méthode HOT (Humain, Organisation, Technique) : définir les axes d'amélioration
- Le DUERP un outil de management dans l'entreprise
 - Diffusion dans l'entreprise, implication des acteurs, suivi des actions
- Travaux pratiques à partir de situations de travail à évaluer

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur en Prévention des Risques Professionnels - IPRP

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques et Etude de cas concrets
- Remise d'un livret synthétisant les points clés vus en formation

Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille de présence
- QCM d'évaluation individuelle des acquis
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Remise d'une attestation de formation avec mention des acquis

Accompagnement à la mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels sur une exploitation agricole

Le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels** (DUERP) a été créé par le Décret N° 2001-1016 du 5 novembre 2001, en application des articles L4121-1 à L4121-4 du Code du Travail.

L'élaboration et la mise à jour du DUERP s'imposent à tout employeur dont l'entreprise emploie au moins un salarié, quelle que soit sa taille. Il permet de transcrire les résultats de la démarche de prévention des risques professionnels pour les travailleurs de la structure et de la pérenniser. Il doit être mis à jour au minimum une fois par an et lors de tout changement de situation. Il doit également être revu après chaque accident du travail.

L'absence de DUERP, en cas de contrôle de l'Inspection du travail, peut être sanctionnée de 1 500 € d'amende et de 3 000 € en cas de récidive, en application de l'article R4741-1 du Code du Travail

Durée : 7.00 heures (1 jour)

Profils des stagiaires

- Chefs d'exploitation agricole
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap
- Référent Pédagogique & Handicap de l'Organisme : Guillaume CAZARRE - Tel : 0692 91 89 50 - Mail : g.cazarre@star-aid.fr

Prérequis : Aucun

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux de la prévention des risques sur une exploitation agricole
- Identifier les dangers et évaluer les risques associés
- S'initier à la rédaction et mise à jour du DUERP

Contenu de la formation

- Enjeux et finalité de la prévention des risques sur une exploitation agricole
 - La réglementation, la responsabilité civile et pénale, la réduction des accidents et maladies professionnels
- Qu'est-ce que le DUERP ?
 - Un outil recensant l'ensemble des risques professionnels sur l'exploitation agricole
 - Son utilité
- Méthode d'élaboration et de mise à jour en 3 points
 - Évaluation des risques professionnels (unité de travail, poste) par la méthode MAD (Mécanisme d'Apparition du Dommage)
 - Méthodologie de quotation du risque : Gravité, Fréquence, Maîtrise
 - Établissement du plan de prévention par la méthode HOT (Humain, Organisation, Technique) : définir les axes d'amélioration
- Le DUERP un outil de management sur l'exploitation agricole
 - Diffusion dans l'entreprise, implication des acteurs, suivi des actions
- Travaux pratiques à partir de situations de travail à évaluer, suivant l'activité de l'exploitation

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur en Prévention des Risques Professionnels - IPRP

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques et Etude de cas concrets
- Remise d'un livret synthétisant les points clés vus en formation

Dispositif de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuille de présence.
- QCM d'évaluation individuelle des acquis
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Remise d'une attestation de formation avec mention des acquis